



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2018-031

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2018

# Sommaire

## **74\_Préf\_Präfecture de Haute-Savoie**

74-2018-04-04-001 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-002 donnant délégation de signature à Mme la secrétaire générale de l'académie de Grenoble (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-04-04-001

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-002 donnant délégation  
de signature à Mme la secrétaire générale de l'académie de  
Grenoble



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines  
et du budget

Bureau de l'organisation administrative  
Références : BOA/AF (Rectorat)

Anncsey, le 4 avril 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

### **ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2018-002**

de délégation de signature à Mme la secrétaire générale de l'académie de Grenoble chargée de l'intérim de Mme la rectrice de l'académie de Grenoble

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de justice administrative et notamment ses articles R.414-1 et suivants et R.611-8-2 et suivants ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 44 ;

**VU** le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**VU** le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de réfet de la Haute-Savoie ;

**VU** le décret du 28 mars 2018 portant cessation de fonctions de Mme Claudine SCHMIDT-LAINE en qualité de rectrice de l'académie de Grenoble ;

**VU** l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination et détachement de Mme Valérie RAINAUD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble ;

**VU** l'article R222-19 du code de l'éducation, notamment son alinéa 2, relatif à l'intérim exercé par le secrétaire général de l'académie ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

## ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée, pendant la période d'intérim de Mme la rectrice d'académie de Grenoble, à Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, à l'effet de signer, à l'exclusion des correspondances destinées aux administrations centrales, aux parlementaires, au président du conseil départemental, les décisions relatives au contrôle de légalité des actes des collèges du département prévus à l'article R421-54 du code de l'éducation :

- les délibérations des conseils d'administration,
- les décisions des chefs d'établissement,
- les lettres d'observation et recours gracieux.

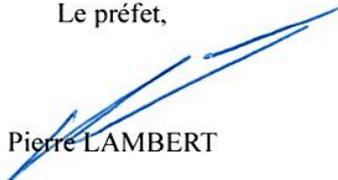
Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, pendant la période d'intérim de Mme la rectrice d'académie de Grenoble, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Haute-Savoie, les arrêtés de désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges ainsi que les avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux scolaires utilisés par les écoles primaires et maternelles.

Article 3 : Mme Valérie RAINAUD, secrétaire générale de l'académie de Grenoble, peut subdéléguer tout ou partie de la délégation de signature qui lui est conférée à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité.

A cet effet, un arrêté sera pris par Mme Valérie RAINAUD et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Article 4 : M. le Secrétaire général et Mme la secrétaire générale de l'académie de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT